



## Escroquerie sur internet

Par **Parme**, le **12/09/2019** à **21:44**

Bonjour, je voudrais avoir des renseignements j'ai porté plainte pour escroquerie sur internet soit disant que c'était une société de investissement au taux de 8% et au bout de quelques semaines un autre types de fonds s'appellent "ico facebook" à un autre taux de 47% qui devait durer pendant 3 semaines et au bout de ce terme je devais récupérer cette somme .mais rien je devais toujours payer plus j'ai mis un stop et plus de nouvelles. Quels démarches que je pourrais faire mon récupérer mon argent et qu'ils soient jugés pour escroquerie. Pouvez vous m'aider s'il vous plaît Merci de avance. Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/09/2019** à **21:55**

Bonjour

Le nombre d'arnaques de ce type est important et nous ne pourrons guère vous aider. C'est pourquoi nous rappelons régulièrement que tout investissement financier à distance ne doit se faire qu'après vérification de la réputation, la légalité et la solvabilité ne font aucun doute.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/placements-financiers-arnaques>

Avez vous vérifié si cette structure apparaît dans la liste noire de l'AMF ?

Pour info.....[Conseils-pratiques/En-cas-de-problemes/Comment-deposer-plainte.](#)

Par **Parme**, le **13/09/2019** à **11:17**

Oui j'avais téléphoner sur amf est sur la liste noire. que dois je faire maintenant pour qu'on les retrouve et qu'il soient jugés?

Par **Visiteur**, le **13/09/2019** à **11:56**

Plainte, bien sûr... Et espérer...  
Je vous souhaite bonne suite

Par **youris**, le **13/09/2019** à **11:59**

bonjour,

si c'est cette société est basée hors de france, vous pouvez dire adieu à votre argent.

il ne faut pas être naïf, proposer des placements à 8 % alors que les taux d'intérêts sont inférieurs à 1%, aurait du vous mettre en garde.

malheureusement tant qu'il y aura des naïfs, il y aura des escrocs.

salutations